



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	23	06	04
Délibéré : Prend acte			
Délégation : n° 2026-25.02/01			
Date de la convocation : 06 février 2026			
Secrétaire de séance : Madame Violaine DIAZ			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2026

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck (Procuration à Mme BERNARD Carine) - Mme DALMAT Sylvie (Procuration à Mr Guy Sylvestre DRANE) - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean - Mme BAZABAS Jocelyne (Procuration à Mme Calixte Rosette CHINAMA) - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (arrivée à 17h32) - MM. CASERUS Camille - NEROVIQUE Guy Albert - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEGROBAR Fabienne (Procuration à Mr Guy RICHER) - BERNARD Carine - ANGAMA Sarah - GRIVALLIERS Laura.

Etaient absent-e-s :

Mme LAUREAT Laura - MM. RANGOM Saint-Yves - FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme GERMANY Nadine

Invité-e-s présent -e-s :

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire (représentée par madame Inès AVENEL) - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale-

Invité-e-s absent-e-s :

MM. JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - Mmes CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - YERRO Constance, Directrice démarche qualité - SOTER Christelle, Appui stratégique au développement - BRIANTO Cindy, Coordinatrice CLSPD - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Héléne, Chargée de mission patrimoine - M. KILO Hubert, représentant de l'UNSA.

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Le vote du budget annuel conditionne l'action municipale et constitue un acte politique majeur. Sa préparation mobilise les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services. L'article L.1612-26 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique prévoit que « le maire présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Ce rapport d'orientations budgétaires a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal mais aussi de présenter aux Samaritains les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la collectivité pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal et à l'ordonnance mentionnée ci-dessus, ce rapport portant des données synthétiques sur le contexte social, économique et financier, tant global que local, ainsi que la stratégie adoptée pour les orientations budgétaires 2026 de la commune, servira de support au débat.

VU les articles L 2312-1 et L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier numérique, notamment son article L-1612-26,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis aux élus préalablement, définissant outre les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- les engagements pluriannuels des orientations en matière d'autorisation de programme,
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée
- les perspectives pour le projet de budget,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances/Richesse Humaine en date du 23 février 2026,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de dix (10) semaines maximum précédant le vote du budget,

Considérant que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des

effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,

Entendu le rapport de monsieur le maire et après échanges de vues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE**, de la tenue de ce débat sur les orientations budgétaires 2026 selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal et sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 26 février 2026

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	23	06	04
Délibéré :		29 voix pour	
Délibération : n° 2026-25.02/02			
Date de la convocation : 06 février 2026			
Secrétaire de séance : Madame Violaine DIAZ			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

OBJET : Approbation du projet et du plan de financement relatif à la manifestation de valorisation du patrimoine agricole intitulée «Lonj an tout sos»

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck (Procuration à Mme BERNARD Carine) - Mme DALMAT Sylvie (Procuration à Mr Guy Sylvestre DRANE) - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean - Mme BAZABAS Jocelyne (Procuration à Mme Calixte Rosette CHINAMA) - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (arrivée à 17h32) - MM. CASERUS Camille - NEROVIQUE Guy Albert - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEGROBAR Fabienne (Procuration à Mr Guy RICHER) - BERNARD Carine - ANGAMA Sarah - GRIVALLIERS Laura.

Etaient absent-e-s :

Mme LAUREAT Laura - MM. RANGOM Saint-Yves - FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme GERMANY Nadine

Invité-e-s présent -e-s :

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire (représentée par madame Inès AVENEL) - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale-

Invité-e-s absent-e-s :

MM. JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - Mmes CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - YERRO Constance, Directrice démarche qualité - SOTER Christelle, Appui stratégique au développement - BRIANTO Cindy, Coordinatrice CLSPD - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - M. KILO Hubert, représentant de l'UNSA.

Monsieur Camille CASERUS explique à l'assemblée que depuis 1998, la Ville de Sainte-Marie s'engage dans la valorisation du patrimoine agricole et culturel du territoire, à travers l'organisation de la traditionnelle Foire agricole. Cet événement, devenu incontournable, contribue activement à renforcer l'attractivité du Nord de la Martinique, tant auprès de la population locale que des touristes.

Il sera proposé une manifestation d'envergure prévue au mois de mai 2026. Intitulée « Lonj an tout sos », elle portera sur la valorisation de la longe à l'état brut et transformé. Ce fruit possédant de grandes capacités de production et de consommation, mérite d'être connu des professionnels et du grand public.

Cette initiative vise aussi à sensibiliser aux multiples vertus et aux modes de consommation du concombre et du corossol.

En outre, il est prévu un échange interrégional, afin de favoriser la découverte de nouvelles saveurs par la promotion de plats traditionnels autour de ces produits.

Pour atteindre ces objectifs, trois axes d'intervention ont été définis:

- La mise en valeur et la promotion de l'agriculture par la tenue d'un village de producteurs,
- La pédagogie par le biais d'une action nommée « Mon école, mon jardin » pour les écoles primaires de la commune et la tenue d'une conférence pour le grand public,
- La valorisation culturelle et patrimoniale. Une programmation artistique viendra en effet compléter cet évènement.

En complément de l'aide de CAP NORD, la manifestation étant une action labellisée, une subvention sera sollicitée auprès de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM), de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le plan de financement élaboré se présente comme suit :

DESIGNATION	MONTANT	POURCENTAGE
CAP NORD MARTINIQUE	58 800,00 €	
<i>Fonctionnement</i>	43 800,00 €	60,00 %
<i>Communication</i>	15 000,00 €	
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	5 000,00 €	5,10 %
DAC	5 000,00 €	5,10 %
CTM	12 000,00 €	12,30 %
ARS	10 000,00 €	10,20 %
VILLE	7 200,00 €	7,30 %
TOTAL	98 000,00 €	100%

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de réalisation de la manifestation « Lonj an tout sos » programmée au mois de mai 2026,
- D'approuver le plan de financement précité,
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter les subventions y afférentes,
- De donner tout pouvoir à monsieur le maire pour les suites à donner à cette décision.

Entendu l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances - RH en date du 23 février 2026,

DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER le projet de réalisation de la manifestation « Lonj an tout sos » programmée au mois de mai 2026,
- D'APPROUVER le plan de financement précité,
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter les subventions y afférentes,
- DE DONNER tout pouvoir à monsieur le maire pour les suites à donner à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Sainte Marie, le 26 février 2026

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	23	06	04
Délibéré :		29 voix pour	
Délégation : n° 2026-25.02/03			
Date de la convocation : 06 février 2026			
Secrétaire de séance : Madame Violaine DIAZ			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

OBJET : Approbation du projet et du plan de financement relatif à la manifestation « les terrasses du Tomboles » intitulée « fête du poisson »

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck (Procuration à Mme BERNARD Carine) - Mme DALMAT Sylvie (Procuration à Mr Guy Sylvestre DRANE) - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COOPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean - Mme BAZABAS Jocelyne (Procuration à Mme Calixte Rosette CHINAMA) - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHILE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (arrivée à 17h32) - MM. CASERUS Camille - NEROVIQUE Guy Albert - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEGROBAR Fabienne (Procuration à Mr Guy RICHER) - BERNARD Carine - ANGAMA Sarah - GRIVALLIERS Laura.

Etaient absent-e-s :

Mme LAUREAT Laura - MM. RANGOM Saint-Yves - FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme GERMANY Nadine

Invité-e-s présent -e-s :

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire (représentée par madame Inès AVENEL) - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale-

Invité-e-s absent-e-s :

MM. JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - Mmes CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - YERRO Constance, Directrice démarche qualité - SOTER Christelle, Appui stratégique au développement - BRIANTO Cindy, Coordinatrice CLSPD - CHAUBO Judicaëlle, Chargée du contrôle de gestion - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - M. KILO Hubert, représentant de l'UNSA.

Madame Carine BERNARD indique que la ville de Sainte-Marie organisera une manifestation intitulée « les terrasses du tombolo » sur la thématique générale « fête du poisson ».

L'événement se déroulera sur deux vendredis en partenariat avec les pêcheurs, les restaurateurs et les agriculteurs de la commune.

Il s'inscrit à la fois dans une dynamique économique et touristique de valorisation de la production locale et du patrimoine de la commune dans une ambiance « Friday night ».

L'accent sera mis sur la filière « pêche » pour accompagner les marins pêcheurs dans un contexte économique particulièrement difficile en favorisant la mise en réseau et la vente directe de leurs produits.

Les restaurateurs proposeront à leur clientèle leurs spécialités gastronomiques, notamment leurs cartes de fruits de mer.

Les Terrasses du Tombolo ont pour objectif de :

- Mettre en lumière la filière et les produits de la pêche locale,
- Développer les circuits courts et la vente directe des produits de la mer,
- Créer un événement incontournable, vecteur de dynamisme pour la zone,
- Valoriser le Tombolo, joyau naturel de Sainte-Marie, et son potentiel touristique,
- Encourager une alimentation saine et locale auprès de la population.

Le plan de financement élaboré se présente comme suit :

Etat : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	7 000,00 €	23,30 %
CTM	7 000,00 €	23,30 %
CAP NORD	4 000,00 €	13,30 %
ARS	4 000,00 €	13,30 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	8 000,00 €	26,80 %
TOTAL	30 000,00 €	100,00 %

Il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver le projet de réalisation des « Terrasses du Tombolo » édition « Fête du poisson » prévues le 17 avril et le 10 juillet 2026 (planning susceptible de modification) et son plan de financement précité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des institutions ci-dessus,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les suites à donner à cette décision.

Entendu l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances - RH en date du 23 février 2026,

DECIDE à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le projet de réalisation des « Terrasses du Tombolo» édition « Fête du poisson » prévues le 17 avril et le 10 juillet 2026 (planning susceptible de modification) et son plan de financement précité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des institutions ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour les suites à donner à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 26 février 2026

Le maire,

The image shows the official seal of the Ville de Sainte Marie Martinique, which is circular and contains the text 'VILLE DE SAINTE MARIE' at the top and 'MARTINIQUE' at the bottom. In the center of the seal is a depiction of a landscape with a building and a tree. Overlaid on the seal is a blue ink signature that appears to be 'Bruno Nestor AZEROT'.

Bruno Nestor AZEROT

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260227-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2026

Publication le : 27-02-2026



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2026

Membres du Conseil Municipal			
en exercice	présents	procurations	Absents
33	23	06	04
Délibéré :		29 voix pour	
Délégation : n° 2026-25.02/04			
Date de la convocation : 06 février 2026			
Secrétaire de séance : Madame Violaine DIAZ			

L'an deux mille vingt-six et le mercredi vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Sainte Marie s'est réuni en session ordinaire en mairie « salle Camille PETIT », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

OBJET : Modification du plan de financement relatif à la rénovation du cadre de vie scolaire

Etaient présent-e-s :

M. AZEROT Bruno Nestor - Mme TERMON Séverine - M. ROTSEN Jean Baptiste - Mme DIAZ Violaine - M. BOUDARD Jean Claude - Mme CHINAMA Calixte-Rosette - M. MOGADE Franck (Procuration à Mme BERNARD Carine) - Mme DALMAT Sylvie (Procuration à Mr Guy Sylvestre DRANE) - MM. BONIFACE Roger - RICHER Guy - CHAUBO Théodore - Mmes GRIVALLIERS-COPOOF Fortuna (Procuration à M. BONIFACE Patrick) - MIPOUDOU Pierrette - MASSOLIN Josette Yolande - MM. MOUFLARD Gabriel - BATAILLE Daniel - ASSELIE Jean - Mme BAZABAS Jocelyne (Procuration à Mme Calixte Rosette CHINAMA) - MM. DRANE Guy Sylvestre - MOMPHELE Jean-Hugues - BONIFACE Patrick - Mme BAZAS-SILBANDE Chantal (arrivée à 17h32) - MM. CASERUS Camille - NEROVIQUE Guy Albert - Mmes LABRANCHE-GROUGI Fabienne (Procuration à Mme DIAZ Violaine) - NEGROBAR Fabienne (Procuration à Mr Guy RICHER) - BERNARD Carine - ANGAMA Sarah - GRIVALLIERS Laura.

Etaient absent-e-s :

Mme LAUREAT Laura - MM. RANGOM Saint-Yves - FRANCOIS-ENDELMONT Thierry - Mme GERMANY Nadine

Invité-e-s présent -e-s :

M. RANTIN Dominique, Directeur général des services - Mme SOLIS Bénédicte, Directrice de l'administration - MM. DACLINAT Joël, Directeur des finances et de la commande publique - DUNON Emmanuel, Directeur des services techniques et logistiques - CRASPAG Cédric, Directeur du centre communal d'action sociale - Fabrice FREDERIC, Responsable SRH - Mmes - HERELLE Christelle, Directrice de l'innovation et de l'attractivité du territoire (représentée par mme Inès AVENEL) - VAHALA Maryvonne, Chargée de la petite enfance - GUITTEAUD Suryana, Assistante juridique - Karine FLORELLA, Directrice adjointe du centre communal d'action sociale-

Invité-e-s absent-e-s :

MM. JEANNE Thierry, Directeur de l'environnement et du patrimoine - GERMANY Gaël, Responsable du service des sports - JUBENOT Giovanni, Directeur des services à la population - Mmes CALCUL Geneviève, Chargée de la jeunesse et politique de la ville - PICARDET-MICHAUD Gwenaëlle, Coordinatrice CTG - SOLVAR Marie-Christine, Représentante de l'UNSA.

Invité-e-s absent-e-s excusé-e-s :

MM. TEDOS Hubert, Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - SOLIS Jacques, Directeur de la police municipale - Mmes REGAL Rachel, Directrice de l'éducation et de la parentalité - YERRO Constance, Directrice démarche qualité - SOTER Christelle, Appui stratégique au développement - BRIANTO Cindy, Coordinatrice CLSPD - CHAUBO Judicaële, Chargée du contrôle de gestion - BLAISEMONT Sandrine, Directrice de la richesse humaine - CHARPENTIER Hélène, Chargée de mission patrimoine - M. KILO Hubert, représentant de l'UNSA.

Madame Violaine DIAZ informe l'assemblée que lors de sa séance du 10 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation du projet de rénovation du cadre de vie scolaire et son plan de financement.

L'opération était alors estimée à 830 000,00 euros HT et le plan de financement se présentait comme suit :

ETAT (FEI)	332 000,00 €	40,00 %
FONDS EUROPEENS (FEDER)	398 400,00 €	48,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	16 600,00 €	02,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	83 000,00 €	10,00 %
TOTAL	830 000,00 €	100,00 %

L'introduction d'une demande d'aide au titre du FEI a été refusée par l'Etat. En effet, l'Etat, dans l'attente du diagnostic de solidité des écoles et de la nouvelle carte scolaire, a émis des directives claires afin d'amputer le projet de tous les travaux pouvant affecter la structure des bâtiments, tels que :

- les travaux de charpente et de couverture ;
- les travaux d'extension tels que la réalisation de préaux.

Seuls seront pris en considération :

- les travaux de menuiseries et de revêtements de sol dans les écoles Marcel CASSILDE et Euloge ASTAR ;
- les travaux d'installation des kits d'ouverture à distance avec vidéo dans l'ensemble des écoles.

Par ailleurs, après consultation de l'autorité de gestion des fonds européens, l'opération ne répond pas non plus aux critères cumulatifs d'éligibilité du FEDER. La demande de subvention ne sera donc pas introduite.

L'opération est désormais estimée à 220 000,00 euros HT et le nouveau plan de financement se décline comme suit :

ETAT (DETR/DSIL)	132 000,00 €	60,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	44 000,00 €	20,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	44 000,00 €	20,00 %
TOTAL	220 000,00 €	100,00 %

Après discussion, il est donc demandé aux membres du Conseil :

- D'approuver la modification du plan de financement du projet ;
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Entendu l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2025-10.12/76 relative à l'approbation du projet et du plan de financement relatif aux travaux de rénovation du cadre de vie scolaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances - RH en date du 23 février 2026,

DECIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification du plan de financement du projet ;
- D'ATTRIBUER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte Marie, le 26 février 2026

Le maire,



Bruno Nestor AZEROT

AR-Préfecture de Martinique

972-219722287-20260227-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2026

Publication le : 27-02-2026